Le fonctionnement du conseil municipal
en visioconférence

SESSION PROGRAMMÉE — 1 journée en visioconférence (7 heures)
- **Samedi 21 novembre 2026, de 9h00 à 17h00**

Inscription DIF Élu en un clic : s'inscrire sur moncompteformation.gouv.fr

Durée de la session : 7 heures (1 journée)
Domaine de formation : ELU0105 – Organisation et fonctionnement des collectivités territoriales
Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire
Public : Groupe d'élu(s),
Groupe d'agent(s),
Groupe mixte élus et agents.

Le conseil municipal est le cœur de la démocratie locale. Sa bonne organisation conditionne la légalité des décisions et la qualité du débat démocratique. Maîtriser les règles de convocation, de délibération et de vote est indispensable pour sécuriser les décisions prises par la collectivité. Cette formation permet aux élus de mieux comprendre le fonctionnement de cette instance et d'exercer pleinement leur rôle dans la conduite des affaires communales.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :
- **Appréhender le fonctionnement des organes qui administrent la commune.**
- **Analyser le pouvoir normatif du maire et son contrôle.**

Le programme :

Introduction de la journée de formation
- Focus – Spéciales élections municipales et communautaires.

Module 1 : Présentation de la commune
- Thème 1 : Une existence constitutionnelle — une personne morale de droit public (un droit exorbitant du droit commun) ; une autorité décentralisée (une plénitude de compétences).
- Thème 2 : Les organes de la commune — l'exécutif : le maire ; une assemblée délibérante : le conseil municipal.

Module 2 : Les séances du conseil municipal
- Focus – Séance d'installation du conseil municipal : élection du maire et des adjoints.
- Thème 1 : La préparation du conseil municipal — l'obligation de convoquer (forme et délai de la convocation) ; le contenu de la convocation (ordre du jour, note de synthèse).
- Thème 2 : Le déroulement du conseil municipal — l'ouverture de la séance (présidence, secrétariat, quorum, police de l'assemblée) ; les débats (discussions, vote des délibérations, procès-verbal, affichage et publicité).

Module 3 : Le règlement intérieur
- Élaboration et adoption, contenu, force obligatoire, contentieux.

Module 4 : Les droits des membres du conseil municipal
- Thème 1 : Le droit d'expression des élus — au cours des séances (droit de participer aux débats, droit de proposition et d'amendement) ; dans les publications municipales (communes de plus de 1 000 habitants).
- Thème 2 : Le droit à l'information des élus — une condition de la régularité du vote ; des moyens de diffusion à la discrétion du maire.
- Focus – Les droits des élus de l'opposition.

Module 5 : Le pouvoir normatif et son contrôle
- Thème 1 : Le pouvoir normatif dans la commune — les actes municipaux (arrêtés, délibérations) ; la publication des actes et leur caractère exécutoire.
- Thème 2 : Le contrôle du pouvoir normatif — le contrôle de légalité (transmission des actes en préfecture) ; le contrôle citoyen (accès aux documents administratifs, recours au juge).

Module 6 : Les pouvoirs du maire
- Les pouvoirs du maire agent de l'État.
- Les pouvoirs propres du maire.
- Les pouvoirs délégués au maire par le conseil municipal.
- Les délégations consenties par le maire.

Les points forts de la formation :

- Intervenante passionnée, compétente et dynamique, forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formatrice.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence.
- Accès à un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes.
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois.

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise. Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

- Docteur en droit public, Valérie Arékian est chargée d'enseignement à l'université de Lille depuis 2003.
- Consultante libérale, spécialisée en droit des collectivités territoriales, en droit de la responsabilité et en droit funéraire, elle œuvre auprès des entreprises et des acteurs publics locaux en matière de conseil, de formation et d'ingénierie de projets.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :

- **400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu).**
- **560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité.**

Dates et horaires de la session programmée :

Cette session se déroule en visioconférence, sur une journée (7 heures de formation) :

- **Samedi 21 novembre 2026, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

Inscription DIF Élu : accéder à la page d'inscription sur moncompteformation.gouv.fr
Inscription DIF Élu : à valider au moins 11 jours ouvrés avant le premier jour de formation, soit au plus tard le jeudi 5 novembre 2026 (week-ends et jours fériés déduits).

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Élus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
Numéro de SIRET : 88982928900012
Conditions générales de vente sur le site :
https://www.formationdeseluslocaux.fr
Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

SAS FDEL
49 avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Numéro de siret : 88982928900012
Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION
Le fonctionnement du conseil municipal

Lieu : en visioconférence
Durée : La formation se déroule sur une journée soit : 7 heures
Date : Samedi 21 novembre 2026, de 9h00 à 17h00
Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : 400 € TTC
Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC *Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI*

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :
Choix 1 pour le financement DIF ELU ou Choix 2 pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr
- Accédez directement à la page d'inscription à la formation en cliquant sur ce lien :
 s'inscrire à la session du samedi 21 novembre 2026 sur moncompteformation.gouv.fr
 Date limite d'inscription DIF Élu : jeudi 5 novembre 2026 *(la demande doit être validée au moins 11 jours ouvrés avant le premier jour de formation).*

 - *Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : cliquez-ici*
 - *Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement : cliquez-ici*
 - *Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : cliquez-ici*



Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne).
- Envoyez cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé inscription en ligne sur notre site internet.



1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : **Le fonctionnement du conseil municipal**
Date de la session : **Samedi 21 novembre 2026, de 9h00 à 17h00**
Lieu de la session : **en visioconférence**

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : …… Prénom : ……

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : …… Courriel : ……

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire ☐ Maire Adjoint ☐ Conseiller (e) Municipal(e) ☐ de votre commune
Président ☐ V. Président(e) ☐ Conseiller(e) ☐ d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental ☐ Conseiller régional ☐ Agent de la collectivité ☐ Autre ☐

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) : ……
Adresse : ……
Code postal : …… Commune : …… Numéro de siret : ……

Représentant légal de la collectivité :
Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : …… Prénom : ……
Fonction : *(Maire – Président)* ……
Téléphone de la collectivité : …… Courriel de la collectivité : ……

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administrative de l'inscription (si différente du participant)
Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : …… Prénom : ……
Fonction : ……
Téléphone : …… Courriel : ……

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
J'ai un besoin de compensation oui ☐ non ☐